



PROCES VERBAL -
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 4 AVRIL 2019

Date de Convocation : 23/03/2019	<i>L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril, à 19 heures 10, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Roland GUICHARD, maire de Parmain.</i>
Date d'affichage 11/04/2019	<u>PRÉSENTS :</u> Mmes et MM. Nicole Dodrelle, Michel Manchet, Sylvie Aubert-Druel, Guy Pigné, Michèle Bouchet, François Kisling, Dominique Mourget, Frédéric Pascal, Emilie Portier, Alain Wambecke, Isabelle Gourbeault, Gerhardus De Jong, Caroline Chazal-Mathieu, Frédéric Landrin, Renée Bou-Anich, Jean-Pierre Amirault, Anne-Marie Mennel, Gilles Deshayes, Fabienne Defosse, Félicité Herrmann, Patrice Lusardi.
Nombre de Conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 24	<u>ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :</u> Martine Desry donne pouvoir à Roland Guichard, Gérard Besset donne pouvoir à Patrice Lusardi. <u>ABSENTS EXCUSES :</u> Didier Ponnet, Christophe Faucomprez, Pierre Deck.
<i>Madame Félicité Herrmann a été désignée Secrétaire de Séance.</i>	

- Approbation du compte-rendu des décisions du maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 2019/09 13/02/2019 **Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage – projet de logements sociaux 94 rue du Maréchal Foch – avenant n°2**
Signature de l'avenant n°2 relatif à la domiciliation de la Société LDC SNC, sise Via Marconi n°41 SAINT VINCENT, 11027 AOSTE Italie, représentée par son administrateur Monsieur Jean-Pierre LE DOUCEN, en charge du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le bâtiment sis 94 rue du Maréchal Foch, 95620 PARMAIN.
Date : A compter du 25 janvier 2019.
Nouvelle domiciliation : les factures de la Société LDC seront payées au siège social en France sise 427bis route de Conflans, 95220 HERBLAY.
- 2019/10 18/02/2019 **Contrat d'entretien de nettoyage de l'office du tourisme et de la salle des associations 71 rue du Maréchal Foch**
Signature du contrat d'entretien précité avec la Société Bulle Nettoyage sise 20bis avenue des Bonshommes, 95290 L'ISLE ADAM.
Date : à compter du 1^{er} mars 2019
Coût : 7 846,56 € TTC/an.
- 2019/11 18/02/2019 **Contrat d'entretien et de maintenance du matériel de ventilation des 4 cuisines**
Signature du contrat d'entretien précité avec la société HPR sise 2 rue des Communes, 78260 ACHERES relatif aux interventions 2 fois par an sur le site Maurice Genevoix, 1 fois par an sur les sites de l'école MG cuisine, de l'école du Centre et de l'école de Jouy le Comte.

Durée : 1 an à compter du 1^{er} mars 2019.
Coût : 1 347,10 € TTC/an.

- 2019/12 18/02/2019 **Contrat d'entretien de la sirène d'alerte sise 2 rue Guichard**
Signature du contrat d'entretien précité avec la société DEMAY sise 51 rue Ronsard, 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY.
Durée : 1 an à compter du 1^{er} mars 2019.
Coût : 168 € TTC/an.
- 2019/13 18/02/2019 **Contrat d'entretien des portails des bâtiments communaux**
Signature du contrat d'entretien précité avec la société Automatismes Diffusion sise 58 rue Flammarion, 95600 EAUBONNE.
Durée : 1 an à compter du 1^{er} mars 2019.
Coût : 3 096 € TTC/an.
- 2019/14 18/02/2019 **Contrat d'entretien et vérification du matériel de cuisson à gaz**
Signature du contrat d'entretien précité avec la société Nord Dépannage Restauration sise 83 rue Saint Roch, bât 3, ZA Saint Roch, 95260 BEAUMONT SUR OISE.
Durée : 1 an à compter du 1^{er} mars 2019.
Coût : 1 667,04 € TTC.
- 2019/15 18/02/2019 **Contrat d'entretien de l'horloge de la mairie**
Signature du contrat d'entretien précité avec la société BODET Campanaire Paris IDF sise 180 rue Vaugirard, 75015 PARIS.
Durée : 1 an à compter du 1^{er} mars 2019.
Coût : 150 € TTC/an.
- 2019/16 19/02/2019 **Avenant au contrat d'entretien de nettoyage de l'école de Jouy-le-Comte (annule et remplace la décision n°2019/08)**
Signature de l'avenant précité avec la Société SATURNE SERVICES sise 7-9 rue Constantin Pecqueur, ZAE des Châtaigniers, 95157 TAVERNY Cedex pour une intervention chaque vendredi durant la période scolaire.
Date : du 11 janvier au 31 mars 2019.
Montant : En lieu et place de 1 256,40 € TTC lire **418,80 € TTC**.
- 2019/17 27/02/2019 **Avenant n°1 au contrat pour la construction d'un cabinet médical 7bis rue R. Poincaré**
Signature de l'avenant précité relatif à la modification suivante : réalisation de reprise en sous-œuvre des murs et doublage ventilé. Cette prestation est effectuée par la Société Bonnevie et Fils sise 15 avenue Pierre Curie, BP 2, 95400 ARNOUVILLE.
Coût : augmentation de 0.7 % du montant total du marché soit pour cet avenant n°1 un montant de 6 000 € TTC.
- 2019/18 12/03/2019 **Convention de prestations intellectuelles - modification du PLU**
Signature de la convention précitée avec la société Hortesie Sarl représentée par Sonia Laage, sise 11 rue des Saules, 95450 VIGNY.
Coût : 10 595 € H.T. comprenant le projet de modification, le dossier et 5 réunions de travail au tarif horaire de 95 € HT/heure, en cas de réunion supplémentaire 428 € H.T.
Durée : toute la mission.
- 2019/19 12/03/2019 **Convention de prestations intellectuelles - projet Nesles II**
Signature de la convention précitée avec la société Hortesie Sarl

représentée par Sonia Laage, sise 11 rue des Saules, 95450 VIGNY.
Coût de la mission : 6 937 euros HT comprenant 4 phases : 1) la mise au point du cahier des charges, 2) la rédaction du cahier des charges, 3) l'analyse technique des projets ainsi que la participation à 4 réunions. Concernant la phase 4 : suivi des études = sera facturé au tarif horaire au taux unique de 95 € H.T/heure, en cas de réunion supplémentaire 428 euros HT.
Durée : toute la mission.

- 2019/20 12-mars **Convention d'assistance pour la passation du contrat de construction de logements secteur Nesles 2**
Signature de la convention précitée avec le cabinet Richer et Associés – Avocats à la Cour - Droit public sis à Montreuil-sur-Epte et avec l'Assistant à Maitrise d'ouvrage M. Laage Gilles sis à Vigny.
Coût pour l'ensemble de la mission : 24 000 € H.T. répartis pour moitié au cabinet Richer et Associés et l'autre moitié à l'AMO Laage Gilles.
- 2019/21 13-mars **Annule et remplace la décision n°2019/06 du 28/01/2019 pour les licences RGPD**
Signature du contrat précité avec la Société CEGELEASE sise Immeuble Guillaud, rue de la Zamin, 59160 CAPINGHEM relatif à 3 licences supplémentaires.
Coût : suite erreur dans le montant de la décision n°2019/06, lire 28,50 € H.T. par mois et non par trimestre.
Date : à compter du 1^{er} janvier 2019.

Monsieur Deshayes demande des informations sur les nouveaux contrats avec le Cabinet Hortesie ?
Monsieur le Maire : il s'agit d'un contrat pour la continuité du PLU et un autre relatif au projet Nesles II, c'est une procédure normale.
Monsieur Deshayes demande un état des contrats du cabinet Hortesie.
Monsieur le Maire : lui répond qu'un état lui sera communiqué.
Aucune autre question n'étant formulée, celles-ci sont adoptées à l'unanimité.

1) Débat d'orientations budgétaires 2019

En application de l'article L2312.1 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un débat a lieu en Conseil municipal sur les orientations générales.

Monsieur le Maire souhaite que le débat se déroule en deux phases. En premier lieu, présentation des orientations budgétaires et en second lieu, échange avec les élus au travers de remarques et de questions. En préambule des orientations, un survol de la situation nationale puis communale avec projections pour cette dernière sur les années à venir. S'agissant de projections, il ne s'agit pas de chiffrages précis mais d'une approche des marges de manœuvre des objectifs à venir en pourcentage comparés au réalisé des années passées.

Le ROB (rapport sur les orientations budgétaires) 2019 est consultable sur le site de la ville.

Contexte national :

Monsieur le Maire commente quelques chiffres et demande quels sont les sentiments des uns et des autres sur les commerces qui ont été touchés par la crise des gilets jaunes ?

Monsieur Pascal parle de l'attractivité de la France qui est toujours actuelle, de l'investissement des étrangers, sauf dans les grandes villes où les commerces ont pâti de la crise des gilets jaunes.

Monsieur le Maire : bien évidemment, cela fragilise surtout la petite entreprise.

Madame Herrmann : avec la prime d'activité cela a apporté du pouvoir d'achat.

Monsieur le Maire : c'est vrai, c'est une bonne chose.

Monsieur le Maire continue à détailler les orientations budgétaires.

Il parle également de la fibre financée par la Communauté de Communes.

Monsieur Deshayes : s'il n'y a pas d'argent on ne fait pas ces travaux.

Monsieur le Maire : il est prévu de faire ces travaux, ils sont budgetés par la Communauté de Communes.

Monsieur Wambecke : pour les particuliers cela coûte 30 € pour être raccordé.

Taxes :

Monsieur le Maire informe que depuis 15 ans nous n'avons pas changé les taux d'imposition, c'est une performance d'arriver à s'en sortir sans hausse, bien sûr les bases ont augmenté, mais elles ne dépendent pas de nous, c'est l'administration fiscale qui les fixe.

Madame Herrmann demande si on a une estimation sur l'impact du budget de Parmain, lorsqu'il n'y aura plus de taxe d'habitation en 2020 ?

Monsieur le Maire : on ne sait pas encore par quoi elle sera remplacée, pour le moment on a une garantie de ressources. Pour 2020 il y aura une accélération de l'exonération pour les contribuables. L'Etat s'est engagé à maintenir la trésorerie des collectivités territoriales.

Monsieur Landrin : Sur le tableau p12 la taxe d'habitation continue d'augmenter en 2019 pourquoi ?

Monsieur le Maire lui répond que ce sont les bases qui augmentent.

Monsieur Pascal : quel sera le mécanisme de compensation ? C'est l'état qui paiera la taxe d'habitation à la place du contribuable ?

Monsieur De Jong : la taxe devrait augmentée puisque l'on construit des logements.

Monsieur Deshayes : c'est l'état qui se substitue.

Monsieur le Maire : ne se fait aucune illusion. Nous avons une somme inscrite pour 2019, s'il y a des modifications on les apportera.

Monsieur le Maire parle du FNGIR : j'ai interrogé le préfet et le trésorier payeur sur son calcul qui remonte à 2011 mais n'ai pas obtenu de réponse, je ne lâcherai pas, on débourse 4 fois plus que ce que l'on touche.

Madame Herrmann s'interroge sur le chiffre en bas de la page 12 sur la fiscalité : on a plus d'argent ?

Monsieur le Maire : Oui puisque les bases augmentent.

Madame Herrmann : in fine on reste stable.

Monsieur le Maire : la Taxe Foncière reste identique, elle est maîtrisée par la commune, la CFE reste modeste mais non négligeable. Lorsqu'il y aura la TPU en 2021 elle sera perçue par la Communauté de Communes, pour le moment les taxes sont maîtrisées et gérées par les communes.

Monsieur Deshayes : Quand la Cotisation Foncière des Entreprises sera perçue par la communauté de communes, cela sera t'il plus avantageux pour la commune ? Au moment où l'état a décidé d'annuler la Taxe d'Habitation, certaines communes ont augmenté leurs taux afin de recevoir ensuite plus de compensations. Nous en 2021 on aura intérêt à augmenter la CFE.

Monsieur le Maire : Les communes qui augmentent certaines taxes, ont une minoration des autres taux par ailleurs.

Monsieur le Maire conclut sa présentation :

Pour les années à venir il apparaît nettement, compte-tenu des érosions de dotations voire des suppressions de subventions, que la marge de manœuvre disparaît en auto-financement dès l'année 2019 puis évidemment 2020 et suivantes.

UN EURO d'investissement devra donc être financé par UN EURO d'emprunt, et qu'un EURO d'emprunt doit se rembourser à la fois en fonctionnement pour les intérêts et en investissement pour le capital... il conviendra donc de trouver le financement de la partie capital dans le fonctionnement d'un excédent de fonctionnement vers le capital à hauteur des besoins. Il va sans dire qu'il faudra surveiller les dépenses de fonctionnement comme le lait sur le feu !!!

Personnel :

Il y a un poste capital c'est le personnel !! s'il y a dérapage, aucun levier pour revenir en arrière, y compris sur les dépenses de façon générale.

Salle culturelle :

Nous n'avons pas de salle de spectacles, car comment la faire fonctionner, le fonctionnement plombe les finances de la commune. Nombre de communes font un choix de prestige, elles se retrouvent ensuite dans des situations difficiles.

Madame Herrmann : la salle n'est pas très belle mais on fait avec.

Monsieur le Maire : initialement c'était une salle de sport...

Monsieur Deshayes : aucune chance que la commune progresse ? Pour pouvoir dépenser 1 euro il faut emprunter 1 euro, avec en plus le remboursement des intérêts.

Monsieur le Maire : il faut être extrêmement prudent dans la gestion des dépenses de fonctionnement car on ne peut faire d'emprunt dans cette section. Par rapport à l'investissement, progresser c'est apporter une qualité de vie aux gens, avoir des écoles avec des équipements, des Accueils de Loisirs où les gens viennent. Les NAP étaient de qualité, maintenant on est repassé à 4 jours.

Monsieur Landrin : en matière d'écologie, au niveau de la commune a-t-on fait des réfections au niveau des bâtiments, des véhicules communaux ?

Monsieur le Maire : on a installé des lampadaires LED (économie d'énergie), on a remplacé des armoires électriques, de plus on a éteint un lampadaire sur deux dans la nuit sur des heures creuses.

Monsieur Manchet rajoute que cela s'inscrit dans un programme pluriannuel qui est en cours.

Monsieur le Maire informe que dans la rue Poincaré, le changement de l'armoire est en cours. En ce qui concerne les véhicules, Monsieur le Maire est réservé. Cela serait intéressant si nous avions du gros matériel, avec un grand kilométrage. C'est comme pour la vidéo protection à l'entrée et sortie de ville et sur certains monuments, le reste ne sert à rien, le retour sur investissement sur le plan sécuritaire est quasi nul. De plus il faut que les vidéos soient exploitées par les gendarmes.

Madame Herrmann : va dans le sens des véhicules électriques, est-ce que la ville va mettre en place des bornes ?

Monsieur le Maire : oui à côté de la mairie, une au parking SNCF qui sera agrandi et une au parking des Arcades.

Madame Herrmann : elles seront ouvertes au public ?

Monsieur le Maire : oui

Monsieur Deshayes informe que le syndicat SMDEGTVO étudie le financement des véhicules électriques avec les communes.

Monsieur le Maire : il faut évaluer les besoins et les avantages, il y a des économies à faire certes, et tant que nous aurons des subventions, on les utilisera.

Madame Herrmann parle de l'évolution de la masse salariale qui diminue dans certains secteurs, sauf sur les services techniques.

La Directrice Générale des Services répond qu'il s'agit de l'impact du régime indemnitaire qui a été plus important pour les agents techniques.

Le Conseil municipal,

⇒ **PREND ACTE** du Débat d'Orientations Budgétaires de l'année 2019.

Informations

Monsieur le Maire apporte une réponse à la demande formulée par Madame Herrmann lors du précédent conseil. Un tableau récapitulatif des frais d'avocats est distribué aux membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire commente les chiffres : on voit bien l'impact des recours engagés.

Madame Defosse : je ne vois pas le distinguo entre les honoraires et les condamnations.

La DGS : Il s'agit essentiellement de frais d'honoraires, les condamnations ont pour libellé « Carpa ».

Madame Defosse : Les taux horaires sont énormes. Avez-vous mis en place des conventions ? Une convention forfaitaire serait plus avantageuse.

La DGS répond qu'effectivement il faudra faire un appel d'offres.

Monsieur le Maire lui demande de voir avec Madame Defosse pour définir les termes de l'appel d'offres.

Monsieur le Maire informe que la ville de Parmain a participé au financement en 2018 à l'acquisition d'un skiff de compétition par l'association Val d'Oise Aviron de Butry S/Oise. A bord de ce nouveau skiff, dimanche 31 mars, Thierry Delory est devenu champion d'Ile de France junior. La ville de Parmain s'en réjouit et **Monsieur le Maire** transmet à ce jeune et son club, toutes les félicitations de la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 heures.

Roland GUICHARD
Maire de PARMAIN



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Roland Guichard", is written over a horizontal line.